

De fontaines en lavoirs
De la Villedieu à Millaudon
Janvier 2018

N°62

Reflets de la vie municipale à Ruhans



Le mot du Maire

En ce début d'année 2018, je vous présente en mon nom et en celui de toute l'équipe municipale, nos vœux de santé et de bonheur, de retour à meilleure fortune pour ceux qui ont rencontré ou rencontrent encore des difficultés quelles qu'en soient leur nature, avec une pensée particulière pour nos citoyens les plus âgés et ceux frappés par la maladie.

Les trois dernières années ont vu la réalisation de travaux importants dans différents domaines : eau, voirie, bâtiments publics, l'équipe municipale a l'ambition de continuer à construire pour tous afin d'offrir un cadre de vie le plus agréable possible, ceci dans un contexte règlementaire en perpétuelle évolution (transfert de compétences, normes...) et dans un contexte financier difficile de désengagement continu de l'Etat vis-à-vis des communes.

Je remercie ici les bénévoles qui nous épaulent dans différents domaines et les membres de l'association qui s'impliquent à faire vivre notre village. J'en profite pour inviter, toutes celles et ceux, déterminés comme nous à rendre notre village plus vivant, plus solidaire, à nous rejoindre afin que 2018 soit une année d'harmonie et de partage.

Bonne année à vous.

Serge GIRARD

Dans ce numéro

Travaux extension des réseaux ...	2
Travaux maison communale	2
Délibération remboursement parts sociales	2
Modification des statuts de la CCPR 2	
Travaux station de pompage et château d'eau	3
Forêt	3
Document unique	4
Délibérations diverses.....	4
Informations diverses	4
Nombre d'interventions pompiers	5
La carte Avantages Jeunes	5



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

1/ Travaux extension des réseaux

Le Conseil a approuvé à l'unanimité les travaux d'extension des réseaux d'électricité sur la voie communale menant à la ferme en vue de desservir de futures constructions.

Le SIED aura en charge ces travaux qui s'élèvent à :

9 570 € pour le réseau concédé d'électricité,
3 700 € environ pour l'éclairage public.

Les travaux de réseaux électriques sont subventionnés à 100%, ceux d'éclairage public à 25%. Les travaux de génie civil de télécommunication restent à la charge des propriétaires.

1/ Travaux extension des réseaux

2/ Travaux maison communale

3/ Délibération remboursement parts sociales

4/ Modification des statuts de la CCPR

2 – Travaux maison communale

Le devis de l'entreprise Déco-Rioz pour assurer le ponçage et lasurage de divers éléments de la maison forestière (fenêtres, volets, portes...) a été retenu pour un montant de 1 207.25 €.

3 – Délibération remboursement parts sociales

La commune détenait encore pour un montant de 152 € des parts sociales au Crédit Agricole, le Conseil a délibéré pour les transférer sur un compte titre et se les faire rembourser.

4 – Modification des statuts de la CCPR

La loi Notre a prévu la compétence obligatoire pour les communautés de communes de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI). Bien que ce transfert soit obligatoire, il nécessitait une délibération en ce sens du Conseil Communautaire qui a été prise le 16/10/2017, et une autre de chaque conseil municipal. Le conseil municipal de Ruhans a donc approuvé ce transfert.

C'est l'Etat qui assurait la majorité de ces missions au préalable et qui la confie donc aux collectivités sans donner de moyens financiers.

Dans sa grande générosité, les représentants de l'Etat permettent aux communautés de communes l'instauration d'une taxe GEMAPI qui pourra être au maximum de 40 € par habitant. Le montant n'a pas encore été fixé par la CCPR, il est d'abord nécessaire d'évaluer le montant approximatif des dépenses qu'engendrera annuellement cette prise de compétence obligatoire.



5/ Travaux station de pompage et château d'eau

6/ Forêt

5 – Travaux station de pompage et château d'eau

Sur ces deux sites, les tampons pour fermer les réservoirs sont en fonte, la charnière de celui du château d'eau est cassée.

La manipulation de ces tampons très lourds est délicate et dangereuse, c'est pourquoi des devis sont en cours d'établissement pour les remplacer par des tampons en matériau composite beaucoup plus légers et maniables.

Par ailleurs, suite aux travaux réalisés au château d'eau (chemin d'accès et empiérement) la partie supérieure est dangereuse et présente des risques de chute en contrebas. Le Conseil a donc décidé de prévoir l'installation de barrières de protection par la Société Aquaflexo pour un montant de 780 € HT.

6 – Forêt

Le Conseil a approuvé la liste des affouagistes arrêtée à 30 feux et valide le maintien de la taxe d'affouage à 35 €.

La vente de la coupe 47 a eu lieu en décembre, le lot a été attribué à l'entreprise Marsolat pour un montant de 111 540 €. Ce prix démontre que le choix de vendre ce lot en façonné, bord de route a été payant et profite donc à la commune.

7/ Document unique

8/ Délibérations diverses

9/ Informations diverses

7/ Document unique

Depuis des lois et décrets de 1991, 2001 et 2002, chaque employeur dans le cadre de la prévention de la santé et de la sécurité au travail, doit procéder à l'évaluation et la prévention des risques professionnels et consigner ces éléments dans un registre appelé « Document unique ».

La commune s'était pliée à cette obligation, mais la restructuration des locaux et donc des conditions de travail, nécessite sa révision. Le Conseil a autorisé le

Maire à avoir recours à l'intervention d'un intervenant du Centre de Gestion de Haut-Saône, spécialement formé à ces missions.

Le coût de l'intervention est de 200 € la journée, avec visite des locaux, rencontre et échange avec le personnel, rédaction du document. Cette mission nécessite au maximum deux jours de travail pour la commune de Ru-hans.

8 – Délibérations diverses

Le Conseil a approuvé une motion proposée par l'Association des Maires Ruraux de France sur l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité.

9 – Informations diverses

A l'occasion des vœux des pompiers de Rioz qui viennent d'avoir lieu, le Centre d'Intervention a présenté le bilan de l'activité 2017.

Quelques chiffres marquants :

Le Centre de Rioz intervient en moyenne 11.5 fois par semaine, soit 601 interventions en tout qui se décomposent en 478 (80%) de secours à personnes, 58(10%) incendies et 65 diverses.

Le nombre d'interventions a progressé de plus 6.56% par rapport à 2016.



Nombre d'interventions dans les communes du secteur de 1er appel du Centre

10/ La carte Avantages Jeunes



Vous trouverez dans le tableau ci-dessous les interventions :

COMMUNES	Nbre inter.
Aulx les Cromary	2
Boulot	14
Boult	29
Bussières	7
Buthiers	12
Chambornay les Bellevaux	6
Chaux la Lotière	18
Cirey	25
Cordonnet	10
Cromary	12
Etuz	23
Fondremand	12
Hyet	7
La Malachère	11
Montarlot lès Rioz	9
Neuve Les Cromary	19
Pennesières	11
Perrouse	15
Quenoche	13
Rioz	209
Ruhans	8
Sorans Lès Breurey	20
Traitiéfontaine	16
Trésilley	15
Vandelans	3
Villers Bouton	4
Vorey sur l'Ognon	46
Autres communes	25

Il faut rappeler ici que les 38 sapeurs-pompiers du Centre sont des bénévoles qui consacrent beaucoup de temps et d'énergie pour assurer la sécurité de nos concitoyens.

Cette implication, non sans risques parfois, ce dévouement méritent d'être soulignés et reconnus à leur juste valeur.

J'en profite pour vous informer qu'en lien avec l'Etat, les sapeurs-pompiers vont organiser encore cette année des formations d'initiation aux gestes et comportements qui sauvent. Ces formations auront lieu à Rioz les 3 et 10 février 2018 de 15 H 00 à 17 H 00.

Pour vous inscrire téléphonez au **03 84 91 11 15**.

10/ La carte Avantages Jeunes

La carte Avantages Jeunes offerte par la Commune propose à ses titulaires de découvrir la ville Lumière et ses nombreuses richesses culturelles, le 17 février prochain. Pour **10 € seulement**, les participants re-

joindront la capitale en bus, au départ de Luxeuil les Bains ou de Vesoul pour les Hauts-Saônois. Ils pourront découvrir librement Paris, ses monuments ou l'un des musées nationaux qui accueillent gratuitement les moins de 26 ans. Les inscriptions s'effectueront à partir du samedi 3 février dans le réseau Information Jeunesse, en présence des participants et sur présentation de leur carte Avantages Jeunes et d'une pièce d'identité.

Attention, opération réservée aux majeurs et nombre de places limité. Plus d'informations :

[Centre Information Jeunesse – 1 rue de Franche-Comté – 70000 Vesoul – 03 84 97 00 90](#)

Bonne Année 2018